

Scénario taux du 13 octobre 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

Synthèse des prévisions

(moyennes)	Actuel 2026 Sept.	Prévisions 2026								2027		
		Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril		T2	T3	T4
Un jour Bdc ¹	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
10 ans Canada	3,88	3,90	3,90	3,90	3,85	3,85	3,85	3,85	3,80	3,80	3,75	3,75
Fonds féd. ¹	3,88	3,88	3,88	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13
10 ans É.-U.	4,99	5,25	5,25	5,25	5,20	5,15	5,10	5,05	5,00	4,85	4,70	4,70
\$ CAN/\$ US	1,40	1,42	1,41	1,40	1,40	1,39	1,39	1,38	1,38	1,37	1,35	1,35
\$ US/€	1,15	1,12	1,11	1,11	1,11	1,12	1,12	1,12	1,13	1,14	1,15	1,15
\$ US/£	1,34	1,32	1,31	1,30	1,30	1,31	1,31	1,32	1,32	1,33	1,35	1,35
¥/\$ US	156	158	158	158	158	158	157	157	157	156	155	155

¹ fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale
jennifer.lee@bmo.com

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste
en chef délégué

Les taux sont en hausse

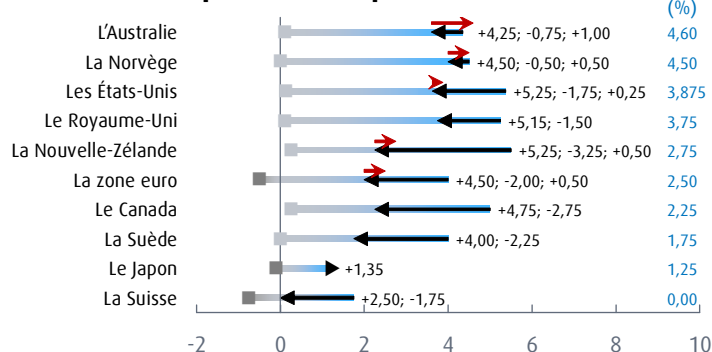
La Réserve fédérale (Fed) ayant relevé ses taux en septembre, la majorité des banques centrales du G10 se trouvent désormais dans une phase de resserrement monétaire. La Fed a emboîté le pas à la Banque du Japon, à la Banque de réserve d'Australie, à la Banque centrale de Norvège, à la Banque centrale européenne et à la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande en haussant ses taux le mois dernier. L'un des facteurs courants à l'origine des hausses de taux était la hausse de l'inflation effective ou du risque d'inflation due à la hausse des prix du pétrole (provoquée par la guerre en Iran; *graphique 1*). Contrairement aux autres banques centrales, qui inversent maintenant le cycle de resserrement puis d'assouplissement amorcé après la pandémie, la Banque du Japon poursuit toujours sa trajectoire initiale de resserrement monétaire mise en place après la pandémie. Par ailleurs, la Banque de réserve d'Australie a commencé à inverser sa politique monétaire juste avant le début de la guerre en raison de tensions inflationnistes internes (toutes les autres banques centrales ont modifié leur politique après le déclenchement du conflit).

Parmi les quatre banques centrales restantes le mois dernier, la Banque de Suède a signalé que « les hausses du taux directeur commenceront cette année ». La Banque nationale suisse a déclaré que la politique actuelle était « appropriée pour maintenir l'inflation dans la fourchette compatible avec la stabilité des prix » (selon les prévisions pour les trois prochaines années), ce qui

Graphique 1 Tout en hausse ?

(var. depuis septembre 2021 : ppt : au 13 octobre 2026)

Taux directeurs parmi les banques centrales G10



Sources : Études économiques de BMO, Haver Analytics, banques centrales

laisse entendre qu'aucun resserrement monétaire supplémentaire n'est nécessaire. La Banque d'Angleterre a maintenu ses taux inchangés à la suite d'un vote de 6 contre 3 (la minorité s'étant prononcée en faveur d'une hausse des taux). Nous estimons que cette minorité devrait être majoritaire d'ici la fin de l'année, ce qui porterait à huit le nombre de banques centrales du G10 en phase de resserrement monétaire. Enfin, la Banque du Canada a également maintenu ses taux directeurs inchangés et, contrairement aux attentes du marché, nous estimons qu'elle ne maintiendra pas ses taux inchangés pour la neuvième fois d'affilée. Mais la Banque de Suède et la Banque d'Angleterre ne seront pas seules dans cette situation d'ici la fin de l'année. Nous prévoyons que la Banque du Japon, la Banque de réserve d'Australie, la Banque centrale européenne, la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande et la Fed procéderont à une nouvelle hausse des taux.

Réserve fédérale : Le Federal Open Market Committee a relevé ses taux directeurs de 25 points de base le 16 septembre, fixant la fourchette cible des taux des fonds fédéraux entre 3,75 % et 4,00 %. Il s'agissait de la première hausse des taux depuis juillet 2023, après une pause de neuf mois, et plusieurs éléments laissent manifestement entrevoir qu'une nouvelle mesure de suivi était en préparation. **Tout d'abord**, la hausse des taux était attendue, mais la décision unanime de l'adopter ne l'était pas. Cette unanimité montre une fois de plus (rappelons-nous 2022) que lorsque l'inflation est perçue comme un ennemi aux portes, les décideurs, faucons comme colombes, se rallient à la cause de la stabilité des prix. Le graphique à points a montré que 16 participants sur 18 avaient prévu au moins une autre hausse d'un quart de point d'ici la fin de l'année.

Ensuite, il y avait les mots du président Warsh. La hausse des taux a été décrite comme « *l'élimination d'une dose d'adaptation* », ce qui a été répété trois fois pendant la conférence de presse. Cela signifiait que, sans la mesure prise en septembre, la politique n'était pas jugée suffisamment restrictive dans le contexte économique et financier actuel pour garantir le retour de l'inflation à la cible de 2 % en temps opportun. On a dit de la hausse des taux qu'elle « *favorise un retour plus rapide* ». Mais dans le monde nébuleux des taux directeurs neutres, qui dépendent de la conjoncture, une hausse de 25 points de base ne représente qu'un petit pas entre une politique expansionniste et une politique restrictive. Avec son cri de guerre appelant à « *ramener la stabilité des prix* », le chef de la Fed, qui s'opposait aux prévisions, nous offrait justement cela.

Depuis la dernière réunion, les données sont mitigées et laissent davantage présager une nouvelle intervention le 9 décembre que le 28 octobre. Du côté des données d'octobre, on a pu constater que les chiffres d'août relatifs à l'emploi, à l'IPC de base et aux ventes au détail étaient meilleurs que prévu. Toutefois, en contrepartie, les données publiées en août sur l'indice de base des dépenses de consommation personnelle et les chiffres de l'emploi de septembre se sont révélés inférieurs aux attentes. Les probabilités du marché pour octobre se situent désormais un peu au-dessus de 20 %, contre près de 75 % à un certain moment, le mois de décembre étant toujours pleinement pris en compte. Les rapports de septembre sur l'IPC et les ventes au détail, qui seront publiés cette semaine, pourraient modifier ces probabilités.

Par ailleurs, les interventions successives des représentants de la Fed ont, pour la plupart, véhiculé un message plutôt belliciste, même si leurs opinions divergeaient quant à l'urgence d'une nouvelle hausse des taux. Nous misons sur une hausse de taux en décembre, puis sur une pause par la suite, à mesure que l'inflation montre des signes d'amélioration et favorise un statu quo de la politique monétaire. Le principal risque demeure toutefois celui d'un resserrement monétaire encore plus marqué.

Banque du Canada : La Banque du Canada a maintenu ses taux directeurs inchangés le 2 septembre, la cible pour le taux de financement à un jour étant fixée à 2,25 % (la limite inférieure de la fourchette neutre comprise entre 2,25 % et 3,25 %) pour la septième séance (et le onzième mois) de suite. Dans sa déclaration, la Banque indique que : « *les risques à la hausse entourant l'inflation ont augmenté, et les nouveaux droits de douane rendent les perspectives de croissance plus incertaines* ». Les risques s'accroissant de part et d'autre, les arguments en faveur du maintien du cap se sont renforcés. Toutefois, lors de la conférence de presse, le gouverneur Macklem a semblé laisser entendre que la balance des risques penchait légèrement en faveur d'une accélération de l'inflation.

En ce qui concerne les risques pesant sur la croissance, M. Macklem a déclaré que les nouveaux droits de douane « *vont porter un dur coup aux secteurs visés* », mais qu'il ne devrait pas y avoir un « *impact direct important* » sur l'économie dans son ensemble, en partie grâce aux nouveaux programmes de soutien mis en place par Ottawa. Il a indiqué que l'incertitude accrue entourant les échanges commerciaux avec les États-Unis pourrait amener des entreprises « *à retarder des décisions d'investissement et d'embauche* ». Toutefois, au sujet des risques d'inflation, M. Macklem a déclaré que « *plus longtemps les prix du pétrole et les marges des raffineries resteront élevés, plus grands seront les risques qu'ils se transmettent aux prix d'autres biens et services et se transforment en inflation persistante* ». Il a ajouté que « *les nouveaux tarifs douaniers américains et contre-tarifs canadiens pourraient ajouter des coûts pour certaines entreprises et alimenter les prix à la consommation au fil du temps* ».

Par ailleurs, les données récentes ont pesé de part et d'autre de la balance. Le dernier rapport sur l'emploi a révélé des pertes d'emplois consécutives totalisant le nombre considérable de 110 000 en août et en septembre, ce qui laisse entendre que les droits de douane et les contre-tarifs pourraient déjà avoir des répercussions économiques négatives. À l'inverse, les variations annuelles de l'IPC médian et de l'IPC tronqué s'établissaient en moyenne exactement à 2 %, tandis que leurs variations sur trois mois étaient légèrement plus élevées, à un taux annualisé de 2,2 %, ce qui ne suscite aucune inquiétude. Il est intéressant de noter que les tendances à court terme des autres mesures de l'inflation de base (p. ex., l'IPC des aliments et de l'énergie ainsi que l'IPCX) affichaient des taux annualisés supérieurs à 3 %, ce qui pourrait annoncer un problème éventuel.

Notre scénario de référence demeure l'absence de hausses de taux cette année ou l'an prochain, mais nous estimons qu'il y a un risque net croissant qu'elles se produisent. Le marché anticipe actuellement une hausse d'un quart de point d'ici janvier, suivie de deux autres hausses d'ici juillet. À plus long terme, nous estimons que la Banque voudra relever le taux directeur afin qu'il soit plus près du milieu de la fourchette neutre de 2,25 % à 3,25 % (un processus de normalisation), et nous misons sur une telle augmentation en 2028, mais cela pourrait se produire beaucoup plus rapidement.

Taux obligataires : Le rendement moyen des obligations du Trésor à dix ans s'est établi à 4,99 % le mois dernier, soit son plus haut niveau depuis juillet 2007. Et jusqu'à présent ce mois-ci, leur rendement moyen se situe légèrement au-dessus de 5,25 %, soit le niveau le plus élevé depuis mars 2002. Nous estimons que les taux de croissance mensuels supérieurs à 5 % vont se maintenir pendant un certain temps.

Partout dans le monde, la persistance des prix élevés du pétrole alimente à la fois une hausse des attentes inflationnistes et des risques (ces derniers étant les plus marqués) ainsi que des attentes et des risques liés au resserrement monétaire des banques centrales. Les droits de douane et l'essor des dépenses liées à l'intelligence artificielle ne font qu'amplifier davantage les attentes et les risques liés à l'inflation aux États-Unis. Par ailleurs, comme c'est le cas partout dans le monde, la détérioration des situations budgétaires stimule également la hausse des taux obligataires. Les taux des obligations du Trésor à 10 ans étant le point de référence mondial, les trajectoires non durables des États-Unis en matière de déficits, de dettes et de paiements d'intérêts pèsent particulièrement sur les prix des obligations américaines et mondiales. Outre ses répercussions sur l'inflation, le boom des dépenses liées à l'IA augmente la pression à la hausse sur les taux des obligations du Trésor en raison de l'importante frénésie d'endettement et de son incidence positive sur la croissance du PIB nominal à long terme.

À mesure que l'année prochaine progressera, avec quelques hausses de taux de la Réserve fédérale déjà derrière nous, le ralentissement des dépenses importantes liées à l'IA (mais toujours en forte croissance) et les prix du pétrole qui montreront enfin des signes d'accalmie, nous estimons que les taux de rendement pourraient commencer à baisser... en prévision de la normalisation graduelle des taux directeurs de la Réserve fédérale. (Nous prévoyons que les taux directeurs commenceront à redescendre pour s'établir aux alentours de 3,25 % en 2028.) Les taux de rendement atteignant la barre des 4 % devraient redevenir courants au cours de la seconde moitié de l'an prochain.

Entre-temps, les écarts de rendement entre les obligations à 10 ans du Canada et des États-Unis se sont creusés. Ils se situaient en moyenne à environ -110 points de base le mois dernier, et ils se situent maintenant en moyenne à environ -135 points de

base depuis le début du mois, ce qui les rapproche d'un sommet historique. Ce dernier a été atteint en février 2025 (à -139 points de base), alors que les rumeurs de récession au Canada, provoquées par les droits de douane américains, atteignaient leur paroxysme. Cette performance supérieure est surprenante, étant donné que le marché obligataire canadien est confronté à un ensemble de défis liés à l'inflation (certains indicateurs fondamentaux à court terme s'avérant quelque peu tenaces), aux spéculations sur une hausse des taux de la Banque du Canada (le marché anticipant un resserrement de 90 points de base au cours de l'année à venir) et aux préoccupations budgétaires (déficits croissants de nombreux territoires). Nous estimons que les écarts actuels pourraient perdurer jusqu'à la nouvelle année, ou jusqu'à ce que tout nouveau resserrement monétaire de la part de la Fed soit écarté. En fin de compte, les écarts devraient devenir nettement moins négatifs (en diminuant de plus de la moitié) à mesure que se poursuivront les efforts de normalisation menés par les banques centrales.

Dollar américain : En moyenne, le billet vert n'a pratiquement pas bougé le mois dernier, malgré la hausse des taux directeurs décidée par la Fed. Selon l'indice du dollar du Wall Street Journal, le dollar américain n'a progressé que de 0,1 %. Comme bon nombre d'autres grandes banques centrales ont elles aussi adopté une politique de resserrement monétaire, il se peut que le dollar américain n'ait pas réussi à gagner beaucoup de terrain dans l'immédiat. Toutefois, il a progressé de 1,5 % depuis le début du mois. Si ce niveau moyen se maintient, cela représenterait son plus haut niveau depuis avant avril 2025 (mois du jour de la libération).

Une deuxième hausse des taux de la Fed peut encore soutenir quelque peu le dollar américain (même si d'autres banques centrales devraient elles aussi relever leurs taux), particulièrement dans un contexte de risques géopolitiques persistants, voire croissants (p. ex., la guerre en Iran) et de risques économiques mondiaux (p. ex., la hausse des prix du pétrole). Par ailleurs, l'attrait exercé par l'afflux de capitaux résultant de l'essor des dépenses américaines en matière d'IA et de la résilience économique qui en découle devrait également constituer un facteur de soutien à la devise. Au minimum, une tendance latérale ou une légère hausse devrait se maintenir tant que la plupart des facteurs susmentionnés demeureront en jeu. (Si la Fed laisse entendre qu'elle prévoit mettre fin à son cycle de hausses de taux après le 9 décembre, le billet vert pourrait même amorcer un recul à l'approche de la fin de l'année et du début de la suivante.)

Dollar canadien : Bien que le dollar américain n'ait guère évolué le mois dernier, le huard a perdu environ 0,5 % face au billet vert, l'escalade de la guerre commerciale avec les États-Unis ayant eu des répercussions négatives. Alors que le dollar américain a gagné du terrain depuis le début du mois, le dollar canadien s'est déprécié de 2 % de plus. Si ce niveau moyen se maintient (aux alentours de 1,425 \$ CA ou 0,702 \$ US), il s'agirait du niveau le plus bas depuis mars 2025, lorsque la première vague de droits de douane imposés par l'administration Trump au Canada avait frappé de plein fouet. À ce stade, il faudrait que le billet vert faiblisse pour que le huard puisse prendre de l'élan. Bien que nous prévoyions un mouvement en ce sens, le dollar canadien devant s'établir en moyenne autour de 1,400 \$ CA (ou 0,714 \$ US) en décembre, nous estimons que le risque penche davantage vers un affaiblissement de la devise.

À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Le resserrement monétaire se poursuit, mais de façon plus graduelle.

C'est du moins l'approche qui semble prévaloir actuellement. La **Banque centrale européenne** a relevé ses taux à deux reprises depuis le début de l'année, soit en juin et en septembre. Bien que la plupart des décideurs politiques, voire tous, aient continué de tenir un discours ferme quant à la poursuite du resserrement monétaire, notamment alors que le taux d'inflation de la zone euro atteignait 3,8 % en septembre, son plus haut niveau depuis trois ans, les arguments en faveur d'une hausse des taux en octobre se sont affaiblis pour plusieurs raisons. Il faut noter que l'IPC de base n'a que légèrement augmenté, passant de 2,4 % en août à 2,5 % en septembre, ce qui correspond à la moyenne des deux dernières années. De plus, l'inflation dans le secteur des services n'a augmenté que de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 3,2 %, mais elle s'est tout de même améliorée. Mais la

récente vague de ventes massives d'obligations d'État européennes, notamment en France, a en partie pris le relais de la politique de resserrement de la Banque centrale européenne. La banque centrale dispose de peu de moyens pour venir en aide à la France. Elle ne peut pas recourir à l'Instrument de protection de la transmission (IPT) pour acheter des obligations, puisque cet outil exige que la remontée des rendements soit considérée comme « *injustifiée* ». Et il est probablement prudent d'affirmer que... pour le dire gentiment... les investisseurs du monde entier sont de plus en plus inquiets de la direction prise par les dépenses publiques et du peu d'empressement des responsables politiques à les ramener sous contrôle. La Banque centrale européenne peut toutefois contribuer à ne pas attiser les tensions en **s'abstenant d'intervenir lors de la réunion d'octobre** et en observant l'évolution du marché obligataire. Cela dit, les prix de l'énergie demeurent élevés, et les prix du gaz naturel néerlandais TTF ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis près de quatre ans. Nous continuons donc à anticiper une **hausse des taux en décembre**.

Entre-temps, la **Banque du Japon** a également relevé ses taux à deux reprises cette année (en juin et en septembre) et elle devrait, elle aussi, **s'abstenir de prendre des mesures lors de la réunion d'octobre avant de relever son taux directeur une nouvelle fois en décembre**. Les rendements de ses obligations à long terme ont atteint des sommets qui n'ont pas été observés depuis plusieurs décennies, voire des niveaux records, ce qui contribue en soi à resserrer les conditions financières. Cependant, l'inflation demeure un problème et, à en juger par les dernières données sur l'inflation à Tokyo (qui constituent un bon indicateur du taux national), une nouvelle hausse est à prévoir. La plus récente mesure de l'inflation globale de la capitale pour le mois de septembre a bondi à 2,7 % en glissement annuel, ce qui représente une forte hausse par rapport au taux de 1,8 % enregistré en août. Si l'on exclut les produits alimentaires frais, l'IPC de base a également enregistré une accélération de 0,9 point de pourcentage pour atteindre 2,7 %, son plus haut niveau depuis dix mois, tandis que l'IPC de base sous-jacent a bondi de 1 point de pourcentage pour s'établir à 3 %. De plus, la rémunération réelle en espèces est en hausse depuis huit mois consécutifs (soit 1,5 % en août). Toutefois, le Conseil n'est pas unanimement partisan d'une politique monétaire restrictive : deux membres ont voté contre la hausse des taux de septembre, préférant que la politique monétaire reste inchangée, au motif que l'économie n'est pas vraiment vigoureuse. En effet, les derniers chiffres concernant les ventes au détail (en baisse de 1,2 % en août) et la production industrielle (qui a chuté de manière inattendue de 1,7 % en août, bien que le puissant séisme qui a frappé la préfecture de Kumamoto ait probablement eu une incidence, étant donné que des fabricants de semi-conducteurs y sont implantés) sembleraient justifier une pause.

Et puis, il y a la **Banque de réserve d'Australie**. Elle a relevé ses taux à quatre reprises cette année, la dernière fois en septembre, après deux mois de pause consécutifs. **Nous nous attendons à ce qu'une nouvelle hausse des taux intervienne en novembre**, à en juger par le ton belliciste qui ressort du procès-verbal de la réunion de septembre. Tout d'abord, le Conseil a pris note de la faiblesse sous-jacente du rapport sur l'emploi de septembre, mais il a souligné qu'il fallait faire preuve d'une « *grande prudence* » lors de l'analyse des données sur la population active, étant donné qu'il y avait eu des « *changements méthodologiques dans l'enquête* » et que d'autres indicateurs laissaient entrevoir soit une « *stabilité des conditions du marché du travail* », soit un « *léger renforcement* » de celles-ci. Intéressant. Vraiment très intéressant. Par ailleurs, le procès-verbal a invoqué trois raisons justifiant une hausse des taux, notamment le fait que la demande excédentaire soit plus importante qu'on ne l'avait initialement estimée, le fait qu'il vaut mieux réagir « *en temps opportun* » plutôt que d'attendre une confirmation de l'inflation (en effet, attendre « *pourrait s'avérer coûteux* »), et le fait que le niveau actuel des taux « *pourrait ne pas être suffisant pour ramener l'économie à l'équilibre dans un délai raisonnable* ». En somme, même si le prochain rapport sur l'emploi apportera des éclaircissements sur cette décision, ce sont les chiffres de l'IPC de septembre et du troisième trimestre (qui seront publiés le 27 octobre) qui constitueront le facteur déterminant final.

Enfin, il y a la **Banque d'Angleterre**. Beaucoup de choses dépendent du premier budget du chancelier John Healey, qu'il présentera le 28 octobre. Notre collègue **Laurence Mutkin**, directeur général et chef, Stratégie de taux, EMOA, est resté fermement attaché à son opinion selon laquelle la Banque *devrait* rester en retrait, mais souligne que la position de la Banque d'Angleterre devient de plus en plus délicate, d'autant plus que le sondage du groupe de décideurs de la Banque sur les attentes

d'inflation à un an fait état d'une remontée à 3,3 % en septembre. Entre-temps, l'économie du Royaume-Uni a affiché des résultats supérieurs aux prévisions, les chiffres récents du PIB réel du deuxième trimestre ayant été révisés à la hausse pour s'établir à 2,1 % en rythme annualisé. Récemment, le sous-gouverneur Dave Ramsden s'est joint à ceux qui estiment que le taux d'escompte devrait peut-être être relevé : « *Les risques pesant sur les perspectives d'inflation, qu'ils soient d'origine extérieure ou intérieure, se sont davantage orientés à la hausse* » et, dans ce contexte, « *il pourrait être justifié de relever le taux d'escompte* ». N'oubliez pas ceci : il a voté en faveur du maintien du taux pour les cinq dernières réunions. Il y a quelques semaines, le gouverneur Andrew Bailey a averti que « *la persistance de prix élevés de l'énergie* » rendait « *de plus en plus difficile* » le maintien des taux à leur niveau actuel. **Il ne manque plus que deux voix aux partisans d'un resserrement monétaire pour faire adopter cette hausse, et ils devraient les obtenir en novembre.**

Taux de change prévus

(devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes)	Actuel 2026 Sept.	Prévisions 2026				2027				2027		
		Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	T2	T3	T4	
Dollar canadien												
\$ CAN/\$ US	1,40	1,42	1,41	1,40	1,40	1,39	1,39	1,38	1,38	1,37	1,35	
\$ US/\$ CAN ¹	0,716	0,704	0,709	0,714	0,716	0,719	0,721	0,723	0,725	0,732	0,738	
Pondéré en fonction des échanges	111,4	110,5	111,4	112,1	112,4	112,6	112,8	113,1	113,3	114,1	114,8	
Dollar US												
Pondéré en fonction des échanges ²	119,2	121,4	121,4	121,1	120,9	120,7	120,4	120,2	120,0	119,3	118,7	
Monnaies européennes												
Euro ¹	1,15	1,12	1,11	1,11	1,11	1,12	1,12	1,12	1,13	1,14	1,15	
Danemark (couronne)	6,50	6,65	6,70	6,75	6,70	6,70	6,70	6,65	6,65	6,60	6,50	
Norvège (couronne)	9,39	9,55	9,60	9,60	9,60	9,55	9,50	9,50	9,45	9,40	9,30	
Suède (couronne)	9,78	9,95	10,00	10,05	10,05	10,00	10,00	9,95	9,90	9,85	9,75	
Suisse (franc)	0,82	0,83	0,83	0,82	0,82	0,82	0,81	0,81	0,81	0,80	0,79	
R.-U. (livre sterling) ¹	1,34	1,32	1,31	1,30	1,30	1,31	1,31	1,32	1,32	1,33	1,35	
Monnaies asiatiques												
Chine (yuan)	6,71	6,70	6,70	6,69	6,69	6,69	6,69	6,69	6,69	6,68	6,68	
Japon (yen)	156	158	158	158	158	158	157	157	157	156	155	
Corée (won)	1 359	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	
Inde (roupie)	95,5	95,7	95,5	95,2	95,2	95,2	95,2	95,2	95,2	95,1	95,1	
Singapour (dollar)	1,27	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	
Malaisie (ringgit)	4,07	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10	
Thaïlande (baht)	33,2	33,6	33,6	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	
Philippines (peso)	62,6	62,8	62,7	62,7	62,7	62,7	62,7	62,6	62,6	62,6	62,6	
Taiïwan (dollar)	31,7	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1	
Indonésie (rupiah)	17 764	17 900	17 885	17 875	17 870	17 870	17 870	17 865	17 865	17 855	17 850	
Autres monnaies												
Australie (dollar) ¹	0,712	0,697	0,694	0,690	0,692	0,693	0,695	0,697	0,698	0,703	0,708	
N.-Z. (dollar) ¹	0,576	0,561	0,560	0,560	0,561	0,562	0,563	0,565	0,566	0,570	0,574	
Mexique (peso)	17,27	18,30	18,10	17,95	17,90	17,90	17,85	17,80	17,75	17,65	17,55	
Brésil (real)	5,14	5,05	5,05	5,05	5,05	5,00	5,00	5,00	4,95	4,90	4,85	
Afrique du Sud (rand)	16,2	16,5	16,3	16,0	16,0	16,0	15,9	15,9	15,9	15,8	15,8	
Taux croisés												
Vis-à-vis du dollar canadien												
Euro (C\$/€)	1,61	1,59	1,57	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	
R.-U. (livre sterling) (C\$/£)	1,87	1,87	1,85	1,82	1,82	1,82	1,82	1,82	1,82	1,82	1,82	
Japon (yen) (¥/C\$)	112	111	112	113	113	113	113	113	114	114	115	
Australie (dollar) (C\$/A\$)	0,99	0,99	0,98	0,97	0,97	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	
Vis-à-vis de l'euro												
R.-U. (livre sterling) (£/€)	0,86	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	
Japon (yen) (¥/€)	180	177	175	175	176	176	176	176	177	177	178	

¹ (\$ US par unité monétaire locale); ² indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Taux d'intérêt prévus

(% : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2026	2026	2027				2027				
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	T2	T3	T4
Canada											
Taux cible à 1 jour (fin de période)	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux cible à 1 jour	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
CORRA ²	2,29	2,28	2,26	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Bon à 3 mois	2,33	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35
6 mois	2,54	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
1 an	2,91	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,80	2,75
Obligation à 2 ans	3,27	3,20	3,20	3,20	3,15	3,15	3,15	3,10	3,10	3,00	2,95
3 ans	3,36	3,30	3,35	3,35	3,35	3,35	3,30	3,30	3,25	3,20	3,15
5 ans	3,57	3,55	3,55	3,55	3,50	3,50	3,50	3,45	3,45	3,40	3,35
7 ans	3,67	3,65	3,70	3,70	3,70	3,70	3,65	3,65	3,65	3,60	3,55
10 ans	3,88	3,90	3,90	3,90	3,85	3,85	3,85	3,85	3,80	3,80	3,75
30 ans	4,22	4,25	4,25	4,25	4,25	4,20	4,20	4,20	4,20	4,15	4,10
Taux préférentiel	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45
États-Unis											
Taux cible des fonds fédéraux (fin de période)	3,88	3,88	3,88	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13
Taux cible des fonds fédéraux	3,74	3,88	3,88	4,05	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13
EFFR ³	3,75	3,88	3,88	4,05	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13
SOFR ⁴	3,75	3,87	3,87	4,04	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12
Bon à 3 mois	4,09	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25
6 mois	4,18	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30
1 an	4,37	4,45	4,45	4,45	4,45	4,40	4,35	4,30	4,30	4,15	4,05
Obligation à 2 ans	4,65	4,80	4,80	4,80	4,70	4,65	4,60	4,50	4,45	4,20	4,00
3 ans	4,73	4,90	4,90	4,90	4,85	4,80	4,70	4,65	4,55	4,35	4,15
5 ans	4,80	5,00	5,00	5,00	4,95	4,90	4,85	4,80	4,70	4,55	4,35
7 ans	4,89	5,15	5,15	5,15	5,10	5,05	4,95	4,90	4,85	4,70	4,55
10 ans	4,99	5,25	5,25	5,25	5,20	5,15	5,10	5,05	5,00	4,85	4,70
30 ans	5,37	5,60	5,60	5,60	5,55	5,50	5,45	5,40	5,35	5,25	5,10
Taux préférentiel	6,86	7,00	7,00	7,17	7,25	7,25	7,25	7,25	7,25	7,25	7,25
Autres pays du G7											
BCE – facilité de dépôt ¹	2,50	2,50	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
Allemagne – oblig. d'État à 10 ans	3,49	3,75	4,00	4,25	4,15	4,10	4,00	3,95	3,85	3,60	3,40
Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre ¹	3,75	3,75	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
SONIA ⁵	3,73	3,73	3,95	3,98	3,98	3,98	3,98	3,98	3,98	3,98	3,98
R.-U. – oblig. d'État à 10 ans	5,30	5,45	5,65	5,95	5,85	5,80	5,70	5,65	5,55	5,30	5,10
Banque du Japon – 1 jour ¹	1,25	1,25	1,25	1,50	1,50	1,50	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00
Japon – oblig. d'État à 10 ans	2,99	3,10	3,15	3,15	3,14	3,13	3,11	3,10	3,09	3,05	3,01

¹ fin de période; ² Canadian Overnight Repo Rate Average; ³ Effective Fed Funds Rate; ⁴ Secured Overnight Financing Rate;

⁵ Sterling Overnight Index Average

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique : Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (ii) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (n° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de l'*Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

Aux résidents du Japon : Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

Aux résidents de Taïwan : Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf a) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° Gorkor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal. Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retransmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

^{MO} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. ^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier